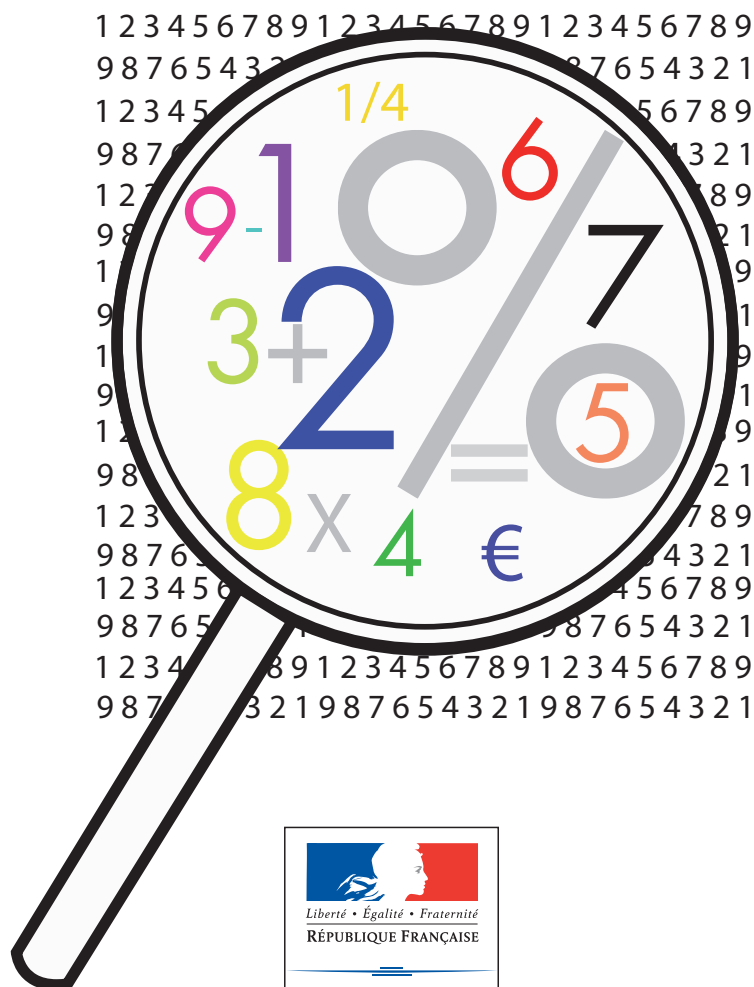


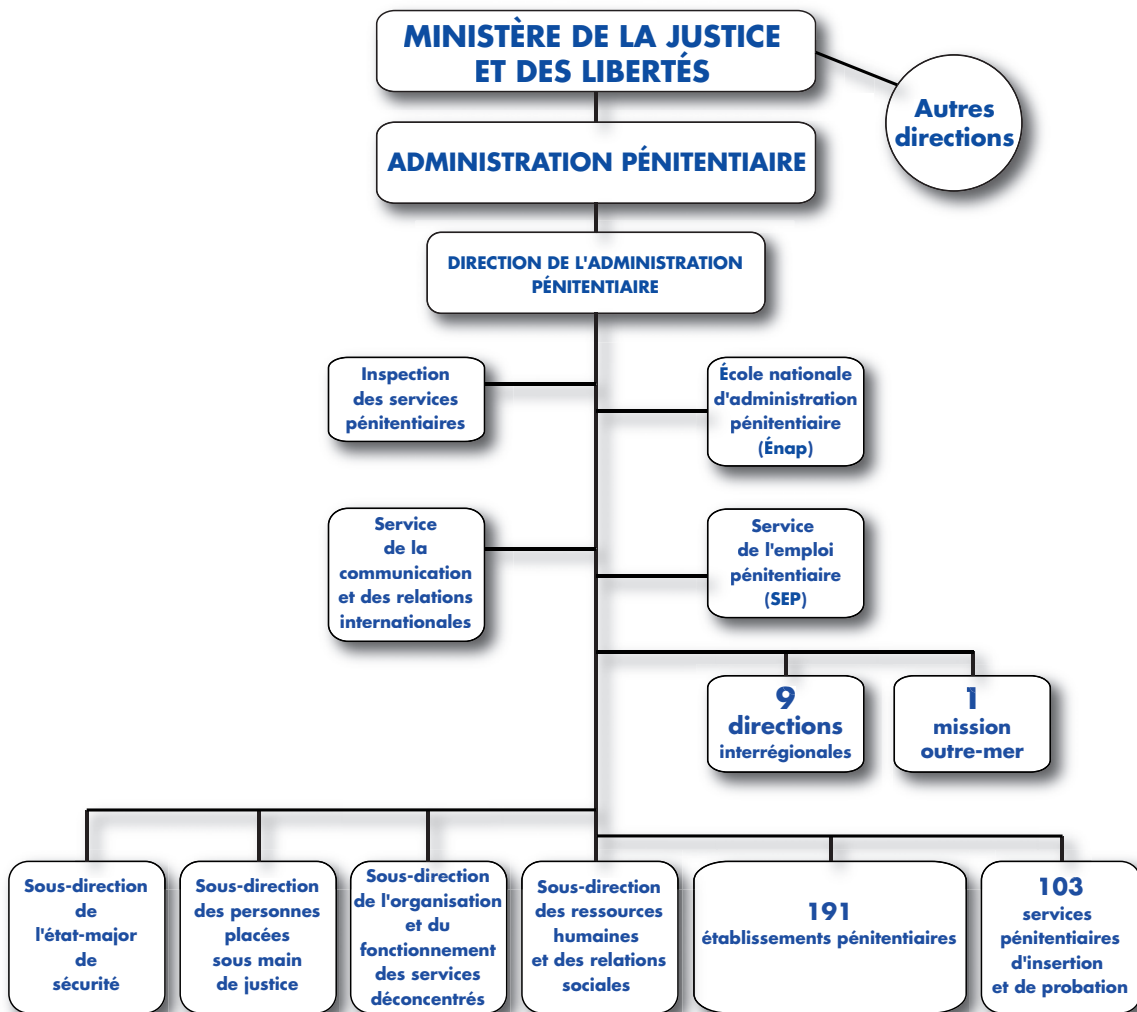
Les CHIFFRES CLÉS

DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

au 1^{er} janvier 2012



L'organisation générale et les structures



9 directions interrégionales :
 Bordeaux
 Centre-Est-Dijon
 Lille
 Lyon
 Marseille
 Paris
 Rennes
 Est-Strasbourg et Toulouse

1 mission des services pénitentiaires d'outre-mer :
 Guadeloupe
 Guyane
 Martinique
 Mayotte
 Nouvelle-Calédonie
 Polynésie Française
 Réunion
 Saint-Pierre et Miquelon

Les services déconcentrés au 1^{er} janvier 2012

191 établissements

- **99 maisons d'arrêt (MA)** et 42 quartiers MA (situés dans des centres pénitentiaires).
- **85 établissements pour peine** soit :
 - 43 centres pénitentiaires (CP) qui comprennent au moins 2 quartiers de régime de détention différents
 - 25 centres de détention (CD) et 37 quartiers (QCD)
 - 6 maisons centrales (MC) et 6 quartiers (QMC)
 - 11 centres de semi-liberté (CSL) et 7 quartiers (QSL), et 6 quartiers pour peines aménagées (QPA).
- **6 établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM).**
- **1 établissement public de santé national de Fresnes (EPSNF)**
- **50 établissements à gestion déléguée** sur les 191 établissements.

- **57 236 places "opérationnelles"** (nombre de places de détention disponibles dans les établissements pénitentiaires) :
 - 34 228 en MA et QMA
 - 19 451 en CD et QCD
 - 1 998 en MC et QMC
 - 441 en quartiers pour peines aménagées (QPA)
 - 768 en centres et quartiers de semi-liberté
 - 350 en EPM

103 services pénitentiaires d'insertion et de probation

- **103 sièges**
- **199 antennes** :
 - 20 exclusivement dédiées au milieu fermé,
 - 42 exclusivement dédiées au milieu ouvert,
 - 137 mixtes.

Les nouveaux établissements en 2011-2012

- **En 2011**, ouverture de 2 établissements et 4 quartiers de semi-liberté/centre pour peines aménagées :
 - CP de Lille Annoëullin (686 places)
 - CP Sud-Francilien (797 places)
 - QSL d'Avignon-Le Pontet (51 places)
 - QSL/CPA de Bordeaux-Gradignan (82 places)
 - QSL/CPA d'Aix-Luynes (82 places)
 - QSL de Caen (50 places).
- Poursuite de la rénovation de Fleury-Mérogis

- **En 2012**, ouverture de 2 nouveaux établissements :
 - QMA Nantes (570 places dont 60 places de quartier courtes peines)
 - CP d'Alençon Condé-sur-Sarthe de 249 places : 204 places de quartiers maison centrale, 45 places de quartier courtes peines (20 places en quartier pour peines aménagées et 25 places en quartier de semi-liberté).
 - Extension du CP de Remire-Montjoly (Guyane) de 78 places.

Principal service constructeur du ministère de la Justice et des Libertés, l'**Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ)** a reçu mandat de l'administration pénitentiaire pour assurer la maîtrise d'ouvrage du programme immobilier 13 200 et du nouveau programme immobilier. L'APIJ pilote ainsi les chantiers de construction des établissements pénitentiaires neufs, comme ceux des grandes rénovations (voir www.apij.justice.fr).

Structures de soins

2 447 personnels de santé (agents du ministère de la Santé)

- **178 unités de consultations et de soins ambulatoires (UCSA)**, soit une UCSA dépendant de l'hôpital de proximité implantée dans chaque établissement (à l'exception des centres de semi-liberté).
- **7 unités hospitalières sécurisées interrégionales (UHSI)** implantées dans les CHU pour les hospitalisations programmées de plus de 48 heures : Nancy (2004), Lille (2004), Lyon (2005), Bordeaux, Toulouse et Marseille (2006), Paris Pitié-Salpêtrière (2008). La 8^e UHSI ouvrira à Rennes courant 2012. Au total 181 lits des UHSI seront ouverts.
- **1 établissement public de santé national** à Fresnes.

- **26 services médico-psychologiques régionaux (SMPR)** implantés dans 26 établissements pénitentiaires.
- **152 secteurs de psychiatrie intervenant** dans les établissements pénitentiaires au sein des UCSA.

- Des unités hospitalières spécialement aménagées (UHSA) implantées en milieu hospitalier accueilleront les hospitalisations psychiatriques (avec ou sans consentement). **La première UHSA a ouvert en mai 2010** : celle de Lyon-Le Vinatier. L'UHSA de Toulouse est mise en service en janvier 2012, celle de Nancy en mars 2012.

Rappel : depuis la loi de janvier 1994, la prise en charge sanitaire et l'organisation des soins en milieu pénitentiaire relèvent du ministère de la Santé. Toutes les personnes détenues sont immatriculées et affiliées à la sécurité sociale.

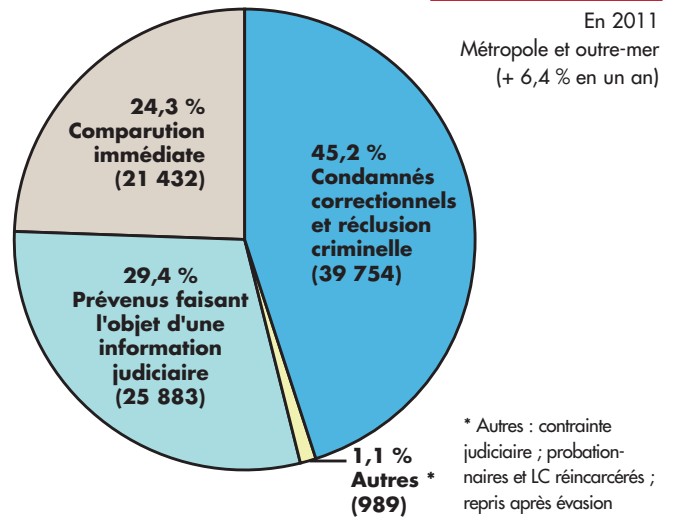
Les personnes prises en charge

246 843 personnes prises en charge par l'AP : 173 063 personnes en milieu ouvert et 73 780 sous écrou.

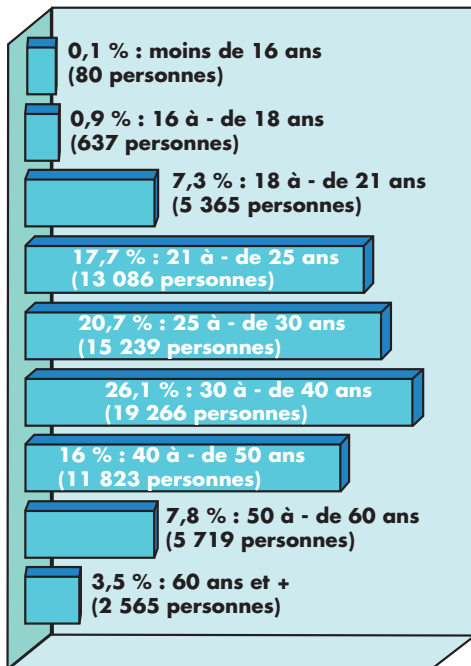
Sous écrou

- **64 787** personnes écrouées détenues au 1^{er} janvier 2012 (+ 7 % en un an) dont :
 - 2 200 femmes (3,4 % des personnes détenues)
 - 712 mineurs (1,1 % des personnes détenues)
- **8 993** personnes écrouées non hébergées (+ 39,8 % en 1 an)
- **73 780** personnes écrouées (+ 10,2 % en 1 an)
- **9,6 mois** : c'est la durée moyenne sous écrou en 2011.
 - **1,9 %** ont effectué 5 ans ou plus
 - **81,5 %** ont effectué un an ou moins
 - **13,3 %** ont effectué un mois ou moins.
- Âge moyen des personnes détenues au 1^{er} janvier 2012 : **34,4 ans.**
- **Taux de détention** au 1^{er} janvier 2012 : 99,1 personnes détenues pour 100 000 habitants (contre 93,1 pour 100 000 au 1^{er} janvier 2011)
- **Taux d'écrou** : 113 personnes écrouées pour 100 000 habitants (contre 103 pour 100 000 habitants au 1^{er} janvier 2011)

Répartition des 88 058 incarcérations

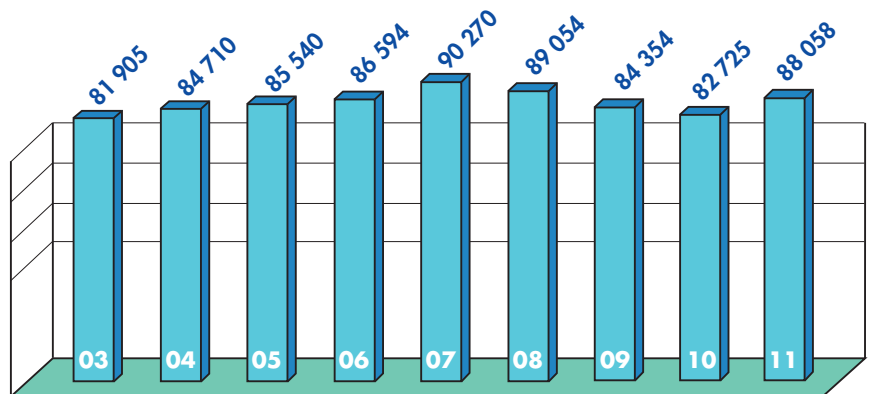


Répartition par âge des personnes écrouées | 1^{er} janvier 2012

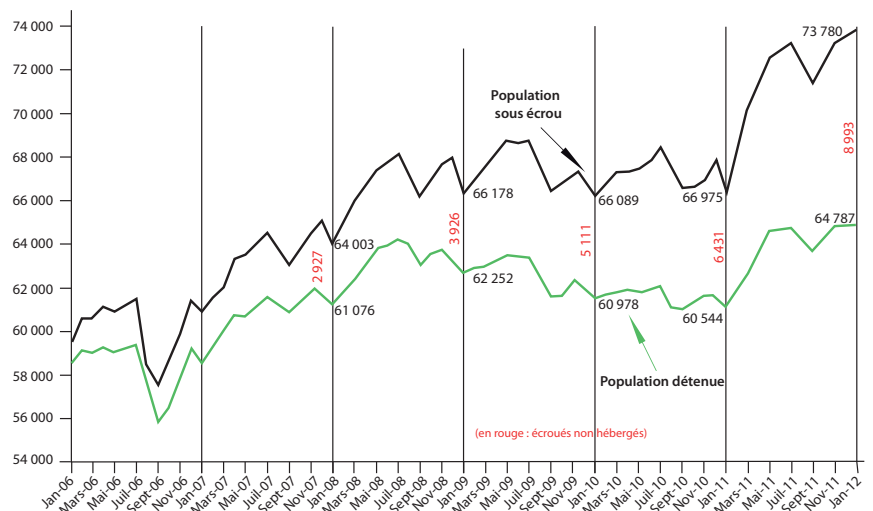


Évolution du nombre d'incarcérations de 2003 à 2011

Ensemble des entrées par année

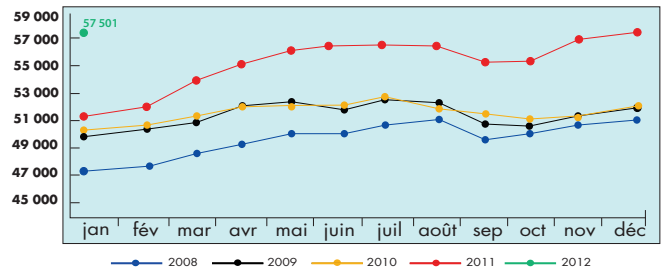
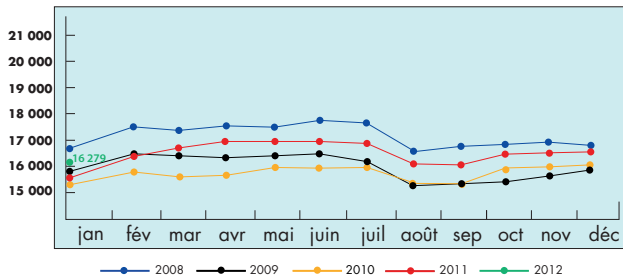


Évolution de la population sous écrou depuis 2006



Les personnes prises en charge

Evolution mensuelle entre 2008 et 2012
des prévenus des condamnés (y compris non hébergés)



Prévenus

Au 1^{er} janvier 2012 :

- **25,1 % des personnes détenues sont prévenues** (-3,1% en 1 an) soit 16 279 personnes (+ 3,7 % en un an).
- **35,5 % des femmes** détenues sont prévenues soit 781.
- **58,6 % des mineurs** détenus sont prévenus soit 417.

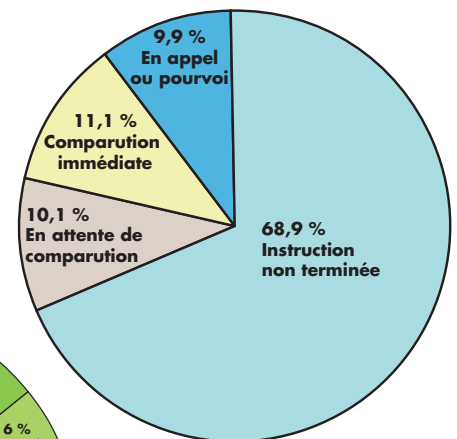
Condamnés

Au 1^{er} janvier 2012 :

- **57 501 condamnés sous écrou** (soit 77,9 % des écroués) dont
 - 86,4 % pour des peines correctionnelles
 - 13,6 % pour des peines criminelles.

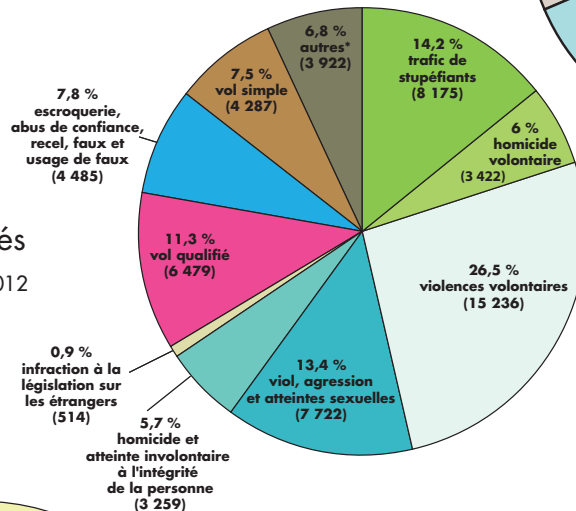
Répartition des prévenus par situation pénale

Au 1^{er} janvier 2012



Répartition des condamnés par infraction

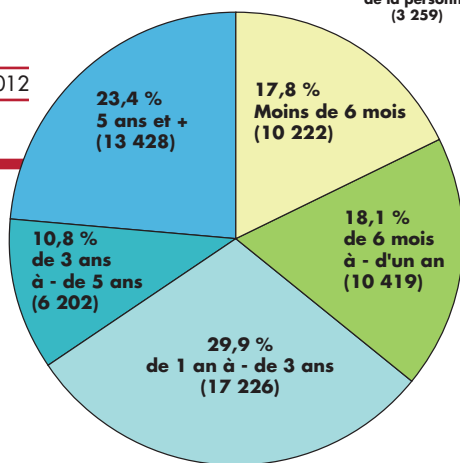
Au 1^{er} janvier 2012



* Autres : infractions à la législation sur les chèques, incendies volontaires, vagabondage et mendicité, proxénétisme, atteintes à la sûreté intérieure et extérieure de l'État, infractions d'ordre militaire, contraintes judiciaires.

Répartition des condamnés par peine

Au 1^{er} janvier 2012

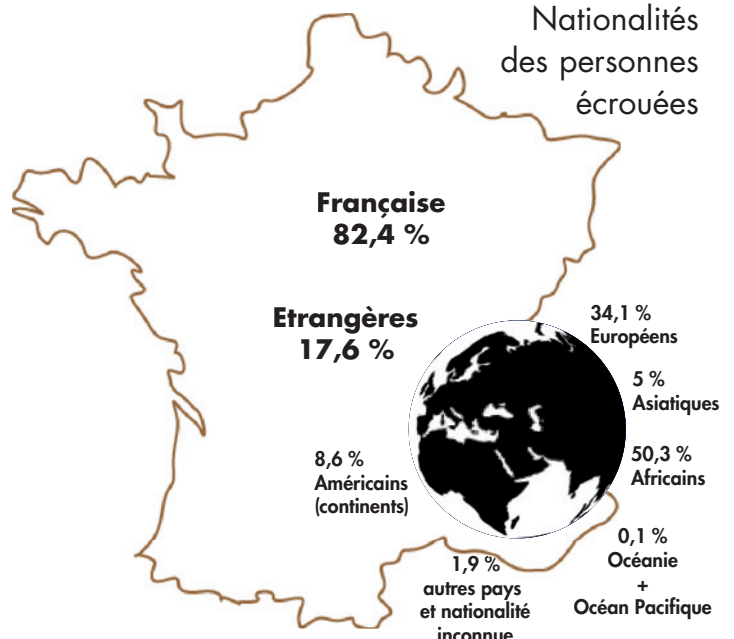


Dont 7 834

personnes condamnées à une peine de réclusion ou de détention criminelle

De 5 ans à - de 10 ans : 2,8 %
De 10 ans à - de 20 ans : 67,6 %
De 20 ans à - de 30 ans : 23,4 %
Perpétuité : 6,2 % (487)

Nationalités des personnes écrouées



Les personnes prises en charge

Aménagements de peine

• **18,6 %** des condamnés écroués bénéficient d'un aménagement de peine (contre 16,5 % au 1^{er} janvier 2011) soit

• **10 693** personnes qui bénéficient d'un aménagement de peine sous écrou au 1^{er} janvier 2012 (+ 26,2 % en 1 an et 46,6 % en 2 ans) :

- 7 889 placements sous surveillance électronique (PSE), soit + 36,8 % par rapport au 1^{er} janvier 2011
 - 1 857 placements en semi-liberté (SL), soit + 10,7 %
 - 947 placements à l'extérieur (PE), soit - 7,4 %.

• **57 629 permissions de sortir** accordées en 2011, soit - 7,4 % en un an

• **7 481 libérations conditionnelles (LC)** accordées en 2011, soit - 8,4 % en 1 an.

• **34 710 mesures d'aménagement de peine accordées** en 2011 (voir graphique ci-contre) contre 32 969 en 2010, soit + 5,2 % en 1 an et + 14,4 % en 2 ans.

Surveillance électronique

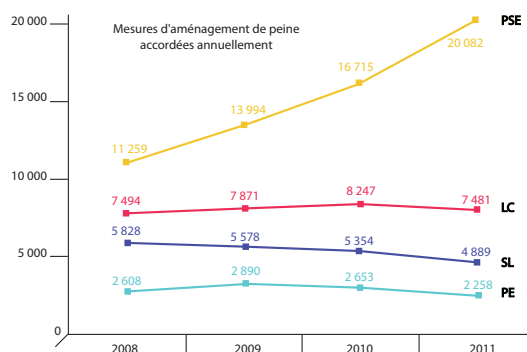
Population sous surveillance électronique : 8 657
 (contre 5 949 il y a un an, soit + 45,5 %)

a) Condamnés écroués placés sous surveillance électronique : **8 417** (+46%)

- PSE aménagement de peine : **7 889** (+ 36,8 %)
 - PSE fin de peine (SEFIP) : **528** (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011)

b) Personnes non écrouées sous surveillance électronique : **240** (+ 31,9 %)

- Assignment à résidence sous surveillance électronique (ARSE) : **186** (+ 43,1 %)
 - Assignment à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM) : **9** (comme au 1^{er} janvier 2011)
 - Condamnés placés sous surveillance électronique mobile (PSEM) : **45** (+ 4,7 %)



Sorties

• **81 213 sorties en 2011**, contre 81 839 sorties en 2010, soit -0,8 %.

Milieu ouvert

Au 1^{er} janvier 2012 :

• **173 063 personnes sont prises en charge en milieu ouvert par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)** au titre d'au moins une mesure, soit avant le jugement, soit après pour l'exécution d'un aménagement de peine (contre 173 022 au 1^{er} janvier 2011).

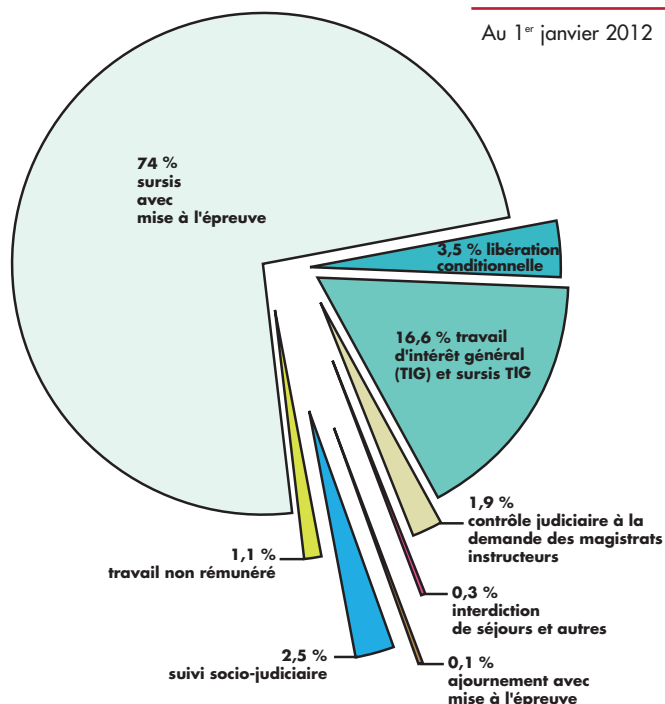
• **194 572 mesures* sont suivies par les SPIP** en milieu ouvert, soit + 0,8 % en un an.

• **4 080 personnels dans les SPIP** participent à la prise en charge de 173 063 personnes soumises à une obligation de justice en milieu ouvert (sursis avec mise à l'épreuve, libération conditionnelle, contrôle judiciaire...) et 73 780 personnes sous écrou.

* ne sont pas comptabilisées les surveillances judiciaires et les suspensions de peine pour raisons médicales.

Répartition des mesures suivies en milieu ouvert

Au 1^{er} janvier 2012



Les personnes prises en charge

Incidents

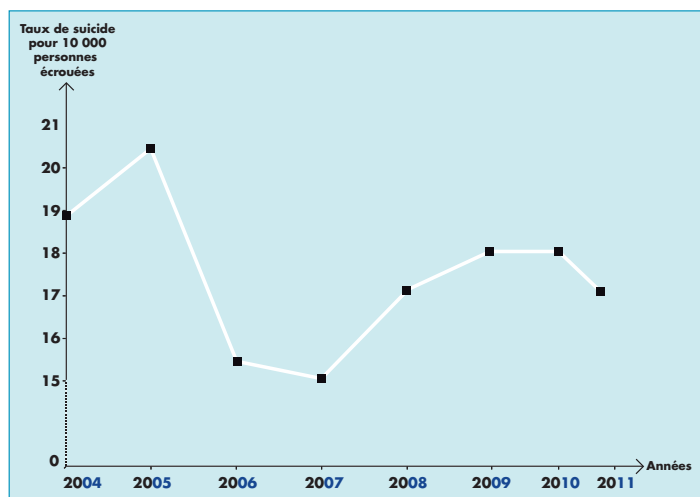
En 2011, l'administration pénitentiaire a dénombré :

- **4** évasions (contre 7 en 2010)
- **7** prises d'otages (contre 2 en 2010)
- **667** mouvements collectifs (contre 761 en 2010). **94** ont nécessité l'intervention des Éris (contre 76 en 2010)
- **4 083** agressions contre le personnel dont 129 ayant entraîné une ITT (contre 3 230 en 2010, dont 109 avec ITT)
- **8 365** agressions entre personnes détenues (7 825 en 2010)
- **3** homicides (contre 4 en 2010).

Lutte contre les suicides

- **116** suicides + **7** hors détention (PSE...) contre 109 + 12 en 2010 et 115 + 7 en 2009
- Un taux de suicide égal à **17,1/10 000** (contre 18/10 000 en 2010)
- **1 932** tentatives de suicide contre 2 246 en 2010 et 2 599 en 2009
- En 2011, **2 265** élèves ont bénéficié de la formation initiale "prévention du suicide" à l'ÉNAP.
- En 2011, **1 385** personnels ont été formés et sensibilisés dans le cadre de la formation continue.

Évolution du taux de suicide entre 2004 et 2011



Contrôle - Médiation

- En 2011, près de **150** délégués du Défenseur des droits chargés de la médiation avec les services publics assurent une permanence régulière ou au cas par cas auprès de 164 sites pénitentiaires ; 95 % des personnes détenues peuvent en rencontrer un.
- **145** établissements bénéficient d'un point d'accès au droit (contre 144 en 2010).
- **12** saisines par le Défenseur des droits-mission déontologie et sécurité (14 saisines de la CNDS en 2010).
- **69** services pénitentiaires visités par 139 personnalités extérieures (dont 86 parlementaires).
- **33** établissements et structures visités par le Contrôleur général des lieux de privation de liberté en 2011 ; 16 rapports de visite ; 634 saisines de l'AP sur des situations individuelles (576 en 2010).
- **28** enquêtes administratives diligentées par l'inspection des services pénitentiaires (46 en 2010), qui a aussi réalisé **137** audits internes de fonctionnement (119 en 2010) et visité 134 structures (104 en 2010).
- **98** quartiers arrivants d'établissements pénitentiaires ont obtenu le label qualité attribué par Afnor Certification ou Bureau Véritas pour la conformité du processus d'accueil mis en place avec les règles pénitentiaires européennes. Cette procédure de labellisation existe depuis 2008.

Les actions de réinsertion

Travail et formation professionnelle rémunérée

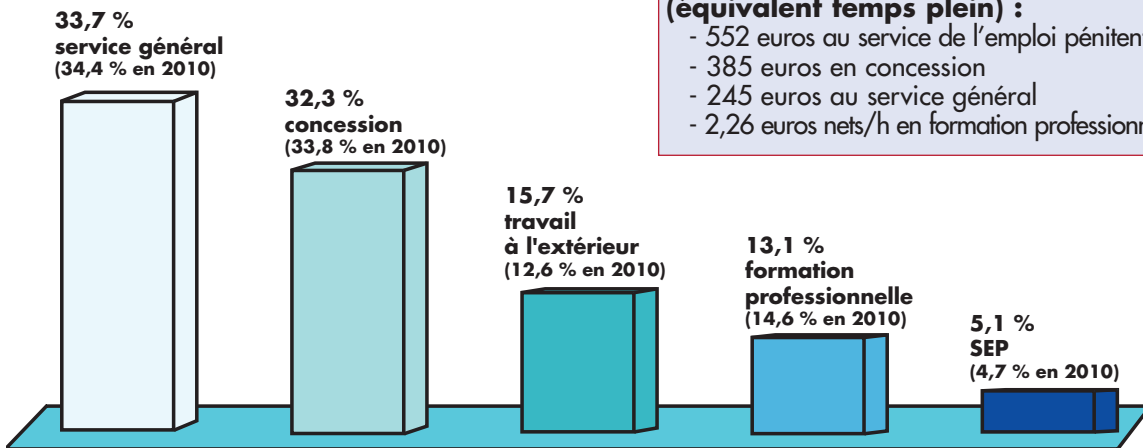
24 934

Personnes écrouées ont eu, en moyenne mensuelle, une activité rémunérée en 2011, soit 933 de plus qu'en 2010.

60 304 105 €

Montant des rémunérations brutes versées en 2011 au titre du travail (concession, SEP, service général), pour 3 998 763 journées travaillées, soit +2,8% par rapport à 2010.

Répartition des activités rémunérées des personnes détenues en 2011



- **Taux d'activité rémunérée en 2011 : 39,1 %** (chiffre constant par rapport à 2010). Ce taux varie selon le type d'établissement : 34,7 % en MA et 48,4 % en établissement pour peine.

- **Rémunérations mensuelles nettes moyennes (équivalent temps plein) :**

- 552 euros au service de l'emploi pénitentiaire (SEP)
- 385 euros en concession
- 245 euros au service général
- 2,26 euros nets/h en formation professionnelle.

Actions de formation professionnelle

3 336 548

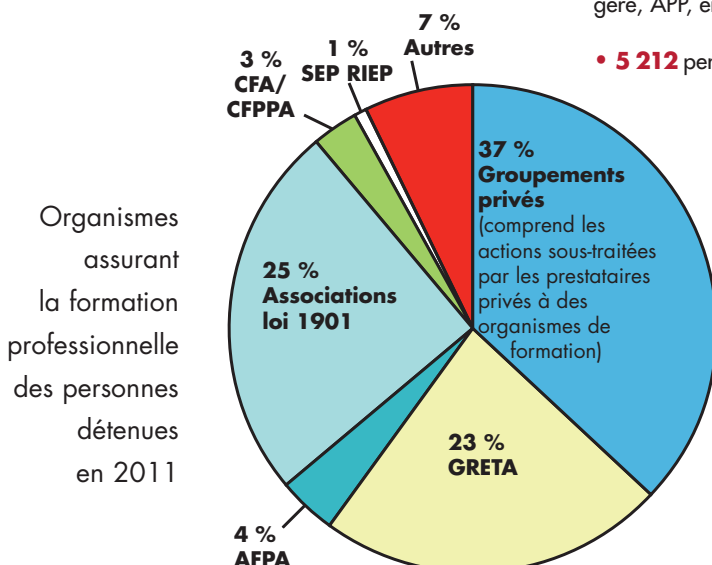
heures stagiaires, dont 81 % sont des formations rémunérées, suivies par

En liaison avec le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et les régions :

- **4 750** personnes détenues ont bénéficié d'une action de qualification
- **11 756** personnes détenues ont bénéficié d'une action de préqualification (chantier école, adaptation à l'emploi...)
- **3 719** personnes détenues ont bénéficié d'une action de remise à niveau ou d'une formation de base (action de lutte contre l'illettrisme, français langue étrangère, APP, enseignement à distance)
- **5 212** personnes détenues ont participé à une action de préparation à la sortie.

25 437

personnes détenues inscrites en formation



Diplômes et certifications accordés en formation professionnelle

- CFG : présentés 327 ; reçus 290
- Niveau V (CAP, BEP...) : présentés 1 285 ; reçus 1 041
- Niveau IV (Bac pro...) : présentés 30 ; reçus 23
- Niveau supérieur : présentés 20 ; reçus 15
- Livrets de compétences délivrés attestant des savoir-faire acquis : 4 307.

Les actions de réinsertion

Enseignement

• Niveau de formation de la population pénale

Le repérage systématique des personnes illettrées, initié depuis 1995, s'est opéré en 2011 dans tous les établissements pénitentiaires et des informations ont été recueillies auprès de 49 657 personnes :

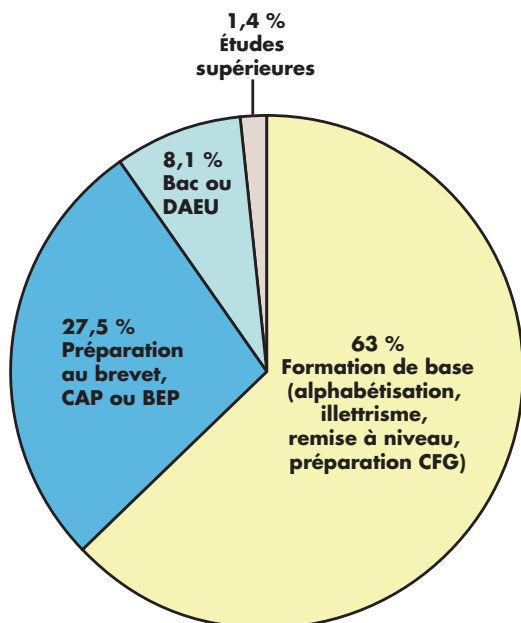
- 1 % n'a jamais été scolarisé
- 3,9 % ne parlent pas le français et 4,6 % le parlent de manière rudimentaire
- 45,6 % sont sans diplôme
- 85 % ne dépassent pas le niveau CAP
- 30 % des personnes sont issues de cursus courts ou d'échecs du système scolaire (primaire, enseignement spécialisé, CPPN, collège avant la 3^e)
- 25,4 % des personnes rencontrées échouent au bilan de lecture proposé (10,5 % sont en situation d'illettrisme au regard du test et 15 % échouent du fait de difficultés moindres).

• À la rentrée scolaire de 2011 : **400 enseignants** du premier degré, pour la plupart spécialisés, plus des vacataires intervenant sur une enveloppe de **1 200 heures supplémentaires année**. **66,5** professeurs du second degré à temps plein et **3 106** heures année de vacances.

Grâce à ces **13 903 heures** de cours assurées chaque semaine, l'obligation scolaire est respectée pour les moins de 16 ans et une démarche incitative est adoptée vis-à-vis des mineurs de 16 et 17 ans (ainsi + de **93 %** d'entre eux ont été scolarisés) et **24,2 %** de la population détenue adulte bénéficie de cours à tous niveaux de formation.

• Formation générale des adultes

46 186 personnes détenues :



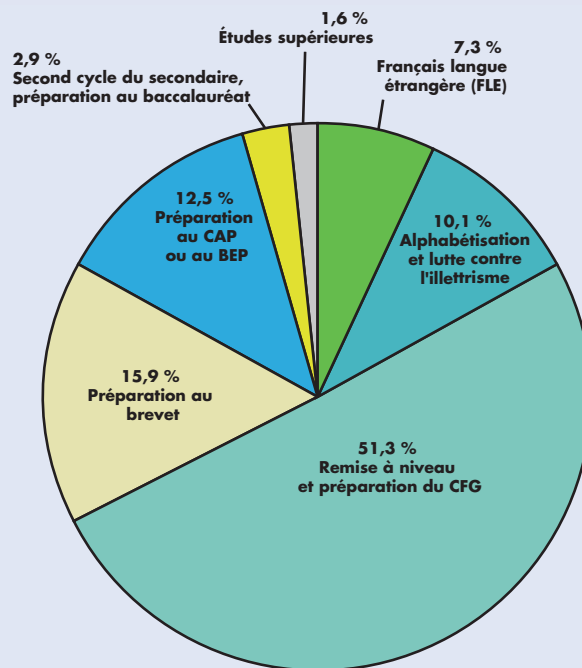
• Réussite aux examens de l'Éducation nationale

• **5 090 personnes détenues adultes candidates** à un examen de l'Éducation nationale

- **3 773 (74 %) ont été reçues** :
- **2 906** au CFG (certificat de formation générale)
- **292** à un CAP ou un BEP (+ 146 partiellement)
- **334** au diplôme national du brevet
- **41** au baccalauréat (+ 27 partiellement)
- **137** au DAEU (+ 58 partiellement)
- **63** à un diplôme de l'enseignement supérieur (+ 63 partiellement)

Mineurs

• En 2011, **3 331 mineurs ont été scolarisés** (+ 559 mineurs, détenus moins de 3 semaines, qui ont bénéficié d'un positionnement, d'une évaluation de leurs compétences et de cours adaptés)



• Sur les **376** jeunes présentés à un examen, **289** ont été reçus (**76,8 % de réussite**) :

- **258** au CFG
- **28** au diplôme national du brevet
- **2** à un CAP ou à un BEP
- **1** au baccalauréat

À ceux-là s'ajoutent 25 mineurs reçus partiellement (possibilité de valider les examens complètement ultérieurement).

4 054 personnes détenues (majeures majoritairement)

ont suivi des cours par correspondance, avec l'association Auxilia (66 %), le CNED (14 %) et d'autres organismes (20 %).

• Réussite aux autres examens

- B2i (brevet informatique et internet) : **2 021** personnes détenues adultes et **207** mineurs
 - ASSR (attestation scolaire de sécurité routière) : **160** adultes et **571** mineurs
 - Code de la route : **472** adultes et **5** mineurs
 - DILF (diplôme initial de langue française) : **1 229** adultes et **53** mineurs
 - DELF (diplôme d'études en langue française) : **555** adultes et **23** mineurs
- Ces 2 derniers diplômes sont délivrés par le ministère de l'Éducation nationale et destinés aux étrangers qui s'engagent dans l'apprentissage du français parlé et écrit.

La réinsertion

Prévention de la récidive

- **190 programmes de prévention de la récidive (PPR)** mis en place en 2011
- **67 services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)** mobilisés

Thèmes les plus fréquents des PPR en 2011 :

- **60** : infractions à caractère sexuel
- **48** : violences familiales et conjugales
- **17** : autres violences
- **20** : délits routiers

La culture

- **3** protocoles d'accord entre le ministère de la Justice et le ministère de la Culture (1986, 1990 et 2009), 2 circulaires d'application (bibliothèque et action culturelle) et 21 conventions régionales avec les directions régionales des affaires culturelles
- **12** chargés de mission régionaux culture/justice, **56** coordinateurs culturels départementaux
- **562** conventions partenariales entre des institutions culturelles, des SPIP et établissements (organisation d'ateliers, accueil de spectacles, expositions)
- **78 %** des établissements pénitentiaires animent leur bibliothèque avec le concours des bibliothèques publiques territoriales ; elles sont ouvertes en moyenne 21 heures par semaine ; **78 %** sont en accès libre ; **36 %** d'entre elles bénéficient d'interventions hebdomadaires de bibliothécaires professionnels
- **66** établissements organisent des activités autour de l'audiovisuel
- **40** établissements ont un canal vidéo interne actif
- Participation aux manifestations proposées par le ministère de la Culture : la Fête de la musique, le mois du film documentaire, À vous de lire, les Journées du Patrimoine, le Printemps des poètes, Dis-moi dix mots...

Le sport

- **12** fédérations partenaires de la DAP
- **300** surveillants moniteurs de sport
- **3** sportifs de haut niveau employés par l'AP au 1^{er} janvier 2012

4 grands événements sportifs en 2011 :

- **Le Challenge Paris-Basket**
- **Le Tour PACA Corse**
- **Le défi solidaire Poissy Lens**
- **Le Marathon de la Route du Louvre**



Tour PACA Corse - Crédit photo : Christophe Negrel

Les cultes

Les personnels culturels regroupent les aumôniers titulaires (rémunérés et bénévoles) et les auxiliaires d'aumônerie

- **1 249** intervenants culturels, dont 397 aumôniers rémunérés, 689 aumôniers bénévoles et 163 auxiliaires d'aumônerie.

La répartition des intervenants d'aumônerie selon les confessions est la suivante :

- 655 catholiques, 70 israélites, 151 musulmans, 24 orthodoxes, 317 protestants et 32 divers.

La réinsertion

Secteur associatif - partenaires

L'administration pénitentiaire accomplit ses missions en partenariat avec de nombreuses associations, au niveau local et national.

• Les associations nationales partenaires conventionnées :

- **L'ANVP** (association nationale des visiteurs de prison) : 1 500 bénévoles visitent les personnes détenues et aident leur famille.

- **AUXILIA** "Formation et amitié, une nouvelle chance" : réseau de 1 035 bénévoles qui enseignent à 3 000 personnes détenues par correspondance.

- **La Cimade** : 120 bénévoles interviennent auprès des personnes de nationalité étrangère détenues dans 73 établissements.

- **CLIP** (club informatique pénitentiaire) : 228 formateurs bénévoles interviennent auprès des personnes détenues dans 52 établissements.

- **Le Courrier de Bovet** : un millier d'adhérents correspondent avec environ 1 300 personnes détenues.

- **La Croix-Rouge française** : dispositif de téléphonie sociale et d'écoute (CRED) et réseau d'intervenants en milieu pénitentiaire.

- **La FARAPEJ** (fédération des associations réflexion-action prison et justice) : 65 associations adhérentes regroupant plus de 2 700 bénévoles et 150 salariés.

- **La FNARS** (fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale) : plus de 800 associations et organismes publics qui gèrent près de 2 200 établissements et services dont une majorité de centres d'hébergement et de réinsertion sociale.

- **La FREP** (fédération des relais enfants-parents) : 600 volontaires encadrés par plus de 50 professionnels interviennent dans près de 50 % des établissements.

- **Le GÉNEPI** (groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées) : plus de 1 150 étudiants bénévoles interviennent auprès des personnes détenues dans plus de 80 établissements pénitentiaires.

- **Sidaction** : programmes de lutte contre le VIH et les hépatites en détention.

- **L'UFRAMA** (union des fédérations régionales d'associations de maisons d'accueil des familles et proches de personnes incarcérées) : 9 fédérations, 129 associations adhérentes et soutien aux 159 associations de maisons d'accueil de familles de détenus, 1 500 bénévoles.

• Les autres associations nationales partenaires :

- **AIDES** : actions conduites autour du VIH/Sida, des hépatites et des IST, au sein des établissements pénitentiaires ; suivi à l'extérieur et actions de soutien aux familles.

- **Le Secours catholique** : aides aux personnes sans ressources suffisantes, aux familles des personnes détenues et aux sortants de prison.

- **La Licra** : convention du 29 septembre 2010 - mise en place d'actions utilisant le sport comme vecteur d'insertion.

En 2011, environ **5,4 M €** ont été versés par l'administration pénitentiaire au secteur associatif, dont **743 630 €** au niveau national versés par l'administration centrale.

Emploi

• **145** conseillers Pôle emploi sont intervenus en 2011, soit 62,5 postes équivalent temps plein

• **19 021** personnes détenues reçues en entretien et suivies par un conseiller

• **11 979** actions d'aide à l'orientation professionnelle

• **13 356** actions d'accompagnement à la recherche d'emploi

• **14 251** actions de mise en relation avec des entreprises et organismes extérieurs

• **30,1 %** des personnes détenues suivies par un conseiller Pôle emploi ont obtenu une solution d'insertion professionnelle à leur sortie de détention :

- 1 847 ont eu un emploi

- 1 201 ont intégré une formation professionnelle

- 2 673 ont intégré une prestation d'accompagnement du Pôle emploi.

Maintien des liens familiaux

• L'administration pénitentiaire met actuellement à disposition :

- **162** structures d'accueil des familles en attente de parler

- **22** structures d'hébergement de nuit pour les familles venant de loin

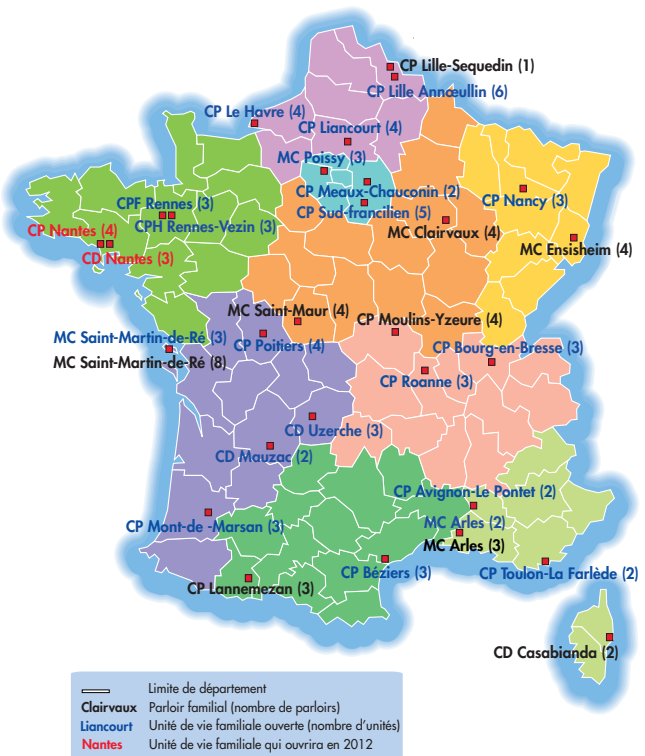
- **65** espaces aménagés pour les enfants dans les parloirs

73 structures assurent la garde des enfants, **22** accompagnent les enfants aux parloirs. **150** associations animent ces accueils.

• **100 %** des établissements sont dotés de cabines téléphoniques pour permettre aux personnes détenues d'exercer leur droit d'appeler leurs proches.

• **63 unités de vie familiale (UVF)** sont en fonctionnement dans 20 sites au 1^{er} janvier 2012. Il s'agit d'appartements (de 2 à 3 pièces) où des personnes détenues ne bénéficiant pas de permissions de sortir peuvent recevoir leur famille pour une durée allant jusqu'à 72 heures.

• **33 parloirs familiaux** (petits salons préservant la confidentialité et l'intimité, d'une superficie variant de 12 à 15 m²) équipent 9 établissements (5 MC, 3 QMC et 1 CD).



Le personnel

Effectifs

- **35 420 agents** au 1^{er} janvier 2012, comprenant :
 - 503 personnels de direction
 - 26 094 personnels de surveillance
 - 4 080 personnels des SPIP
 - 2 811 personnels administratifs
 - 602 personnels techniques
 - 1 330 autres (contractuels, aumôniers...)
- **Effectifs de l'ÉNAF** : 244 agents au 1^{er} janvier 2012.
- **1 489 personnes recrutées** en 2011 dont 1 187 personnels de surveillance (y compris 200 recrutements à la suite du transfert des missions d'extractions judiciaires à l'AP).

Formation

- **Formation initiale (ÉNAF)** en 2011
Précision : les chiffres des personnes formées en 2011 comprennent les promotions entrées en 2010 ayant achevé leur scolarité en 2011 et celles ayant débuté en 2011 (indiquées en italique).

3 467 personnes ont suivi une formation initiale en 2011 (contre 3 440 en 2010 et 4 537 en 2009).

- **64 directeurs des services pénitentiaires** : 30 (promotion 39) ; 26 (promotion 40) ; 8 (promotion 41)
- **78 directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation** : 18 (2^e promotion) ; 16 (3^e promotion A) ; 14 (3^e promotion B) et 30 (4^e promotion)
- **493 conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation** : 245 (promotion 14) ; 204 (promotion 15), 44 (promotion 16)
- **2 341 surveillants** : 597 (promotion 178) ; 577 (promotion 179) ; 481 (promotion 180) ; 686 (promotion 181)
- **329 premiers surveillants** : 94 (promotion 18A) ; 99 (promotion 18B), 136 (promotion 19)
- **135 lieutenants** : 85 (promotion 15) ; 50 (promotion 16)
- **8 directeurs techniques** : 4^e promotion
- **3 techniciens** : 8^e promotion
- **16 adjoints techniques** : 4 (promotion 7) ; 12 (promotion 8)
- **117 secrétaires administratifs** : 17^e promotion
- **57 moniteurs de sport** : 36 (promotion MS 26) ; 21 (promotion MS 27)

En 2011, 23 démissions chez les élèves surveillants et 1 chez les élèves CPIP.

- **Formation continue (ÉNAF)** en 2011

- 253** sessions en 2011 :
- **3 767** personnes (contre 3 153 en 2010)
 - **21 310** jours de formation
 - **5,65** jours de formation par stagiaire

Création en 2008 d'une **classe préparatoire intégrée** (CPI) pour préparer le concours de directeurs des services pénitentiaires et, depuis 2009, celui de directeur d'insertion et de probation : 12 auditeurs (CPI 1) en 2008, 20 auditeurs (CPI 2) en 2009, 17 auditeurs (CPI 3) en 2010 et 20 auditeurs (CPI4 en 2011).

- **Budget 2011 (ÉNAF)**

- Formation initiale :
- **674 383,5** journées de formation
 - **6,44** millions € de budget de fonctionnement (hors masse salariale et frais de déplacement)

- Formation continue :
- **21 310** journées de formation
 - **1,002** million € de budget de fonctionnement (hors masse salariale et frais de déplacement)
 - **583 040** € d'achat de formation continue

Éris (équipes régionales d'intervention et de sécurité)

- **377** agents ont, au 31 décembre 2011, effectué 7 784 missions depuis leur création en 2003 dont **1 534** en 2011 (1 243 en 2010).
- En 2011, **94** missions sont liées à des interventions non programmées en détention. Les 9 équipes interrégionales ont réalisé surtout des missions de sécurisation de transfèrements administratifs (390), dispensé des formations aux techniques d'intervention et au maniement des armes à l'occasion de l'ouverture de nouvelles structures pénitentiaires - UHSI et UHSA - et lors de la prise en compte de nouvelles missions telles les extractions judiciaires, participé à la sécurisation de travaux en établissements (167) et de soutien aux établissements.

Rémunérations (au 1/01/2012, en €)

y compris IR ou IFO au montant minimum

IR : indemnité de responsabilité ; IFO : indemnité de fonctions et d'objectifs

Personnels de direction Net mensuel	1 ^{er} échelon	dernier échelon
Élève directeur	1 629	
Directeur des services pénitentiaires	2 168	4 638
Directeur interrégional et fonctionnel	4 441	6 358

Personnels administratifs Net mensuel primes incluses	1 ^{er} échelon	dernier échelon
Adjoint administratif	1 529	1 838
Adjoint administratif principal	1 537	2 083
Secrétaire administratif	1 696	2 748
Attaché d'administration	2 030	3 401
Attaché d'administration principal	2 413	4 020
Conseiller d'administration	3 377	4 963

Sur la base des montants de la PFR attribuée au 1^{er} niveau de fonction pour les attachés et au 5^e niveau pour les CAMJ

Personnels de surveillance Net mensuel (*)	1 ^{er} échelon	dernier échelon
Élève surveillant (**)	1 416	
Surveillant	1 477	2 072
Surveillant brigadier	1 735	2 208
Premier surveillant	1 913	2 358
Major	2 222	2 527
Lieutenant pénitentiaire	1 752	2 731
Capitaine pénitentiaire	2 277	3 004
Commandant pénitentiaire	2 915	3 593

* hors IFO allouée au chef d'établissement ou à l'adjoint au chef d'établissement
 ** primes de stages incluses (PSS)

Personnels d'insertion et de probation Net mensuel (primes comprises) (*)	1 ^{er} échelon	dernier échelon
Élève conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation	1 566	
Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation	1 645	2 917
Chef des services d'insertion et de probation	2 063	2 958
Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation	1 868	3 870
Directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation	3 010	4 743

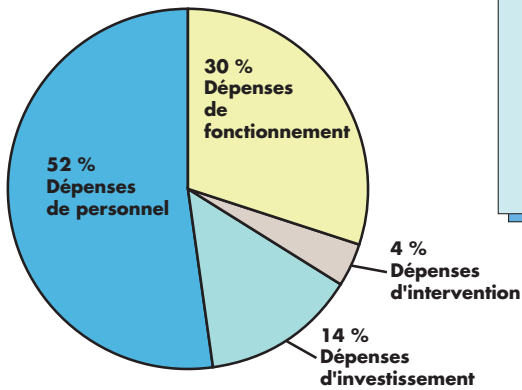
* avec intégration de la revalorisation statutaire pour la filière insertion et probation

Personnels techniques Net mensuel (*)	1 ^{er} échelon	dernier échelon
Adjoint technique	1 465	2 237
Technicien	1 670	2 575
Directeur technique	1 886	3 855

* Primes comprises, hors primes de résidence

Le budget

Crédits budgétaires
(crédits de paiement hors pensions)



Évolution du budget de l'administration pénitentiaire, de 2002 à 2012

En millions d'euros hors pensions



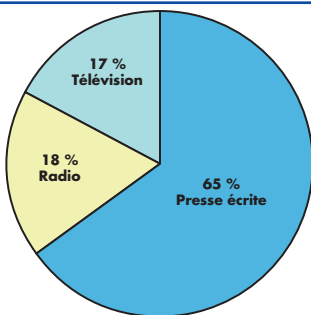
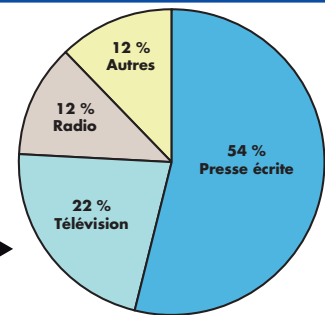
- **2,39 milliards d'euros.** C'est le budget (hors pensions) de l'administration pénitentiaire en 2012, soit + 6,7 % d'augmentation par rapport au budget 2011. Il représente près de 41 % du budget de la Justice (budget total y compris pensions).

Communication

2 264 demandes presse traitées en 2011 (contre **2 272** en 2010).

1 536 de ces demandes ont été accordées (contre **1 659** en 2010),

soit 68 % des demandes, tous médias confondus (presse écrite, télévision et radio principalement) :



Sur l'année 2011, **2 745** retombées presse (articles, reportages, émissions, interviews...) consacrées à l'univers pénitentiaire, tous médias confondus (presse écrite, télévision et radio principalement) contre 4 862 en 2010.

En 2011, **14** prisons ont servi de décors pour **27 tournages** (8 téléfilms, 6 longs métrages, 8 courts métrages et 5 documentaires), pour un total de **34 jours de tournages** et un montant locations de décors de **114 800 €**

Les décors sont essentiellement les extérieurs des établissements pénitentiaires mais aussi les parloirs. 2 tournages se sont déroulés dans les prisons désaffectées de Rennes et Lyon. L'intérieur du centre de semi-liberté de Corbeil-Essonnes a été utilisé pour 9 films.



Campagne de recrutement 2011 : campagne à la télévision, à la radio, sur Internet, dans la presse, et des opérations événementielles dans les stades de football et de rugby, notamment autour du Stade de France avec la distribution de *L'Équipe* lors du match France/Bosnie, le 11 octobre 2011, et une opération spéciale sur RMC avec la diffusion de 7 chroniques sur le métier de surveillant.

22 898 inscrits pour **610** postes.

Quelques chiffres européens

	Taux d'incarcération pour 100 000 habitants en 2008	Taux de détention* pour 100 000 habitants au 1/09/2009	Durée moyenne de détention (en mois) en 2008	Taux d'évasion pour 10 000 détenus en 2008
Allemagne	126	89,3	8,7	1,1
Autriche	nc	100,8	nc	nc
Belgique	166,2	101,4	6,9	25,4
Danemark	257,6	67,5	2,9	20,3
Espagne (hors Catalogne)	109,6	173,1	17,3	2,1
Finlande	137,4	67,4	5,8	39,6
France	138,5	103,1	0,9	nc
Grèce	nc	98,4	nc	nc
Hongrie	223,8	164,1	8,1	0,7
Irlande	310,2	88,1	3,1	8,5
Italie	154,6	106,6	7,2	2
Irlande du Nord	345,7	81,4	3	19,7
Norvège	258,4	68,4	3,2	24,4
Pays-Bas	254,2	98,8	4,9	2,3
Portugal	47,7	104,4	25,6	16,7
Angleterre P-d-G	244,8	152,3	7,4	2,3
Ecosse	770,8	156,2	2,4	0
Suède	232,3	77,2	3,8	nc
Suisse	616,5	79	1,5	nc
Rép. tchèque	nc	210,4	nc	2

nc : chiffres non communiqués

Source : Conseil de l'Europe SPACE 1 Survey 2009 - 22 mars 2011

* pour la France, ce taux correspond au taux de personnes sous écrou

Glossaire

Centre de détention (CD) Accueille des condamnés à plus de 2 ans considérés comme présentant les meilleures perspectives de réinsertion. À ce titre, les CD ont un régime de détention principalement orienté vers la resocialisation des détenus.

Centre pénitentiaire (CP) Établissement mixte qui comprend au moins deux quartiers à régimes de détention différents (maison d'arrêt, centre de détention et/ou maison centrale).

Centre pour peines aménagées (CPA) Peut recevoir les condamnés bénéficiant d'une mesure de semi-liberté ou d'un placement à l'extérieur ainsi que les condamnés dont le reliquat de peine est inférieur ou égal à deux ans.

Centre de semi-liberté Reçoit des condamnés admis au régime de la semi-liberté (voir "semi-liberté") ou du placement à l'extérieur.

Concessionnaire Entreprise privée qui développe des activités de travail pour les personnes détenues dans les établissements.

Condamné Personne détenue dans un établissement pénitentiaire en vertu d'une condamnation judiciaire définitive.

Contrôle judiciaire Mesure alternative à l'incarcération ordonnée par le juge d'instruction ou le juge des libertés de la détention, en attente du jugement. La personne condamnée est soumise à certaines obligations (répondre aux convocations du SPIP, interdiction de rencontrer certaines personnes ou de fréquenter certains lieux...) et peut bénéficier, en fonction de sa situation, d'un accompagnement social.

Durée moyenne de détention Rapport du nombre moyen de détenus présents au nombre d'incarcérations sur une année donnée.

ÉRIS (Équipes régionales d'intervention et de sécurité)

Leurs missions sont de renforcer la sécurité des établissements pénitentiaires en cas d'événements particuliers ou graves ; veiller au maintien de la sécurité durant les fouilles d'établissements ; rétablir l'ordre avant l'intervention éventuelle des forces de gendarmerie ou de police.

Les ÉRIS sont composées de personnels de surveillance sélectionnés sur examen interne. Ils suivent ensuite une formation à l'ÉNAP mais aussi dans une école de gendarmerie et au GIGN.

Établissements à gestion déléguée

50 établissements voient leur gestion courante (hôtellerie-restauration, nettoyage, maintenance) et certaines fonctions liées à la prise en charge des personnes détenues (travail, formation professionnelle...) assurées par des groupements privés. La direction, la garde, l'insertion et le greffe restent de la responsabilité de l'administration pénitentiaire et de son personnel.

Libération conditionnelle

Mesure d'aménagement de peine pour les condamnés qui manifestent des efforts sérieux de réadaptation sociale. La personne est remise en liberté avant la date normale de la fin de sa peine, sous réserve qu'elle respecte certaines obligations pendant un délai dit d'épreuve. Passé ce délai, s'il n'y a pas eu d'incident, on considère que la personne a effectué l'intégralité de sa peine.

Maison d'arrêt Reçoit les prévenus et les condamnés dont la peine ou le reliquat de peine n'excède pas 2 ans.

Maison centrale Reçoit les condamnés les plus difficiles. Leur régime de détention est essentiellement axé sur la sécurité.

Milieu ouvert Représente un aspect de l'action des SPIP. Les personnels d'insertion et de probation des SPIP qui, dans le cadre d'un mandat judiciaire, interviennent en milieu ouvert, assurent la prise en charge des personnes condamnées à des mesures restrictives de libertés, qu'elles soient présentencielle (contrôle judiciaire, assignation à résidence sous surveillance électronique...) ou postsentencielle (sursis avec mise à l'épreuve, TIG, suivi socio-judiciaire...). Les personnels des SPIP en milieu ouvert participent aussi à l'élaboration (enquêtes) et au suivi des mesures d'aménagement de peine et de la surveillance électronique de fin de peine.

Placement à l'extérieur Aménagement d'une peine d'emprisonnement qui permet à la personne condamnée, qui s'implique dans un projet d'insertion ou de réinsertion, d'exécuter sa peine hors de l'établissement. Elle peut être sous surveillance pénitentiaire ou prise en charge par des associations, dans le cadre de conventions passées avec l'administration pénitentiaire, proposant hébergement, accompagnements socio-éducatifs, emplois et/ou formations.

Placement sous surveillance électronique (PSE) et placement sous surveillance mobile (PSEM) Le PSE est une mesure d'aménagement de peine. La personne condamnée peut ainsi rester à son domicile et travailler. Elle porte un bracelet à la cheville ou au poignet permettant de contrôler les horaires de ses déplacements.

Le placement sous surveillance électronique mobile permet de localiser à tout moment la personne concernée grâce à un système de suivi par satellite (GPS).

Prévenu Personne détenue dans un établissement pénitentiaire qui n'a pas encore été jugée ou dont la condamnation n'est pas définitive.

Probation Exécution en milieu ouvert de sanctions et mesures définies par la loi et prononcées à l'encontre d'un auteur d'infraction. Elle consiste en toute une série d'interventions, qui impliquent évaluation, suivi, accompagnement, contrôle du respect des obligations, et travail sur le passage à l'acte et le sens de la peine dans le but de prévenir la récidive.

Semi-liberté Modalité d'exécution d'une peine permettant à un condamné d'exercer, hors d'un établissement pénitentiaire, une activité professionnelle, de suivre un enseignement ou une formation, de bénéficier d'un traitement médical ou de s'investir dans tout autre projet d'insertion ou de réinsertion de nature à prévenir les risques de récidive. Le condamné doit rejoindre le centre de semi-liberté à l'issue de ces activités.

Service de l'emploi pénitentiaire (SEP) Service à compétence nationale. Il est chargé d'organiser la production de biens et de services par des personnes détenues et d'en assurer la commercialisation, d'assurer la gestion et l'aide au développement d'activités de travail et de formation particulièrement dans les établissements pour peine (CD, MC), de gérer la régie industrielle des établissements pénitentiaires (RIEP).

Service général Emplois occupés par des personnes détenues dans les établissements au service de la maintenance, de la restauration et de l'hôtellerie.

Service médico-psychologique régional (SMPR) Service de psychiatrie implanté en milieu pénitentiaire ayant une vocation régionale et comprenant une unité d'hospitalisation, offrant des soins diversifiés incluant l'hospitalisation volontaire.

Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)

Le SPIP est un service à compétence départementale. Il intervient à la fois en milieu ouvert et en milieu fermé, auprès des personnes incarcérées (prévenues ou condamnées) et sur saisine des autorités judiciaires pour les mesures alternatives aux poursuites, présentes et postsentencielle.

La mission essentielle du SPIP est la prévention de la récidive, à travers :

- l'aide à la décision judiciaire et l'individualisation des peines
- la lutte contre la désocialisation
- la (ré)insertion des personnes placées sous main de Justice
- le suivi et le contrôle de leurs obligations.

Sursis avec mise à l'épreuve Mesure permettant à la personne condamnée d'être dispensée de tout ou partie de sa peine d'emprisonnement, à condition de respecter certaines obligations fixées par le magistrat (interdiction de lieux ou de rencontrer certaines personnes...) durant le délai d'épreuve fixé au moment du jugement (12, 24 ou 36 mois).

Taux de détention Rapport du nombre de personnes détenues au nombre d'habitants d'un pays à une date donnée.

Taux d'incarcération Rapport du nombre d'entrées en détention sur une année donnée au nombre d'habitants d'un pays.

Travail d'intérêt général (TIG) Cette peine alternative à l'incarcération, adoptée en 1983, requiert la volonté du condamné pour être exécutée. Il s'agit d'un travail non rémunéré d'une durée de 20 à 210 heures maximum, au profit d'une collectivité territoriale, d'un établissement public ou d'une association.

Unité de consultations et de soins ambulatoires (UCSA)

Unité hospitalière implantée en milieu pénitentiaire, elle assure les soins incluant la prévention, l'organisation des soins en milieu hospitalier ainsi que la continuité de soins à la sortie de détention.

Unité hospitalière spécialement aménagée (UHSA)

Unité implantée en milieu hospitalier, permettant une prise en charge psychiatrique des personnes détenues atteintes de troubles mentaux nécessitant une hospitalisation avec et sans consentement.

Unité hospitalière sécurisée interrégionale (UHSI)

Unité implantée dans un CHU, accueillant des personnes détenues prises en charge conjointement par des personnels pénitentiaires et des personnels hospitaliers. L'UHSI reçoit les patients de son ressort géographique présentant des pathologies somatiques pour des séjours programmés d'une durée supérieure à 48h.

Directeur de publication : Henri Masse. **Rédactrices en chef :** Jocelyne Randé, Stéphanie Tenailon.
Maquette : Nicolas Chanod/SCERI. **Impression :** L'Artésienne. **ISSN :** 1291-4630.



www.justice.gouv.fr

Direction de l'administration pénitentiaire

Service de la communication et des relations internationales

13, place Vendôme 75042 Paris Cedex 01 - tél. 01 49 96 28 15